



## REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

LES AMIS DE ROBIN  
40 rue de Tourcoing  
59960 Neuville-en-Ferrain

- ❑ Les séances d'entraînements ne pourront avoir lieu qu'en présence au minimum d'un des responsables de séances désigné par le Club
- ❑ En cas de tirs conjoints sur les Pas de Tir intérieur et extérieur, le responsable officiel pourra désigner un responsable ponctuel qui le secondera sur le second site. En cas d'incident, le responsable officiel devra immédiatement être informé
- ❑ Les Pas de Tir intérieur et extérieur sont interdits à toute personne seule
- ❑ Le Tireur majeur peut être accompagné par un visiteur non licencié respectant les règles élémentaires de sécurité
- ❑ Les mineurs ne peuvent pas utiliser les Pas de Tir sans la présence minimum d'un majeur licencié et devront disposer d'une autorisation parentale pour toutes les activités du Club
- ❑ Lors d'une séance d'entraînement, les archers doivent se conformer aux directives et décisions du responsable de séance et/ou de l'entraîneur présent (la priorité sera donnée aux distances de tirs des compétitions de la saison en cours)
- ❑ Chaque archer doit être titulaire de sa licence pour participer aux séances d'entraînements, celle-ci ne sera délivrée qu'après le règlement de son montant, la production éventuelle d'un certificat médical autorisant la pratique du tir à l'arc, de l'autorisation parentale pour les mineurs et de l'acceptation via l'adhésion du présent règlement intérieur
- ❑ Les frais d'inscriptions et de déplacements aux concours feront l'objet d'une prise en charge partielle du Club en fonction de ses disponibilités financières, les modalités de remboursement seront fixées en cours de saison et feront l'objet d'un arbitrage du conseil d'administration chaque saison
- ❑ Le présent règlement intérieur pourra être complété de règles exceptionnelles pour une période donnée. Elles seront communiquées par affichage et/ou courriel et seront rendues applicables dès leur diffusion

**Le Club décline toutes responsabilités en cas de vol, d'incident lié au non respect du Règlement**

**Le Président et les membres du conseil d'administration organisent la vie du Club et prennent les meilleures décisions pour garantir l'épanouissement et la sécurité de ses adhérents. En aucun cas, ils ne pourront être rendus responsables de conséquences liés à des événements exceptionnels et indépendants de leur volonté**

A Neuville-en-Ferrain, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le Président, Cédric VOSSAERS